

Service des affaires institutionnelles  
DAJI/SAI/NN/GC/DS-2022-2023-95

**Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Laurent MICHON, Professeurs des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences  
Réunion (LGSR)  
Monsieur Vincent FAMIN, Maître de conférences, Directeur adjoint du Laboratoire Géosciences  
Réunion (LGSR)**

**Le Président de l'Université de La Réunion**

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR) ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-42 en date du 18 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR) ;
- Vu l'élection du 16 novembre 2022, de Monsieur Vincent FAMIN, Maître de conférences, en qualité de Directeur adjoint du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR) ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes administratifs**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour le Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR).

Sont exclus :

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

**Article 2 : Actes financiers**

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, pour le Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR) :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

### **Article 3 : Actes budgétaires**

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR).

### **Article 4 : Absence ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, délégation est donnée à Monsieur Vincent FAMIN, Maître de conférences, Directeur adjoint du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision mentionnés aux articles 1 à 3, avec les mêmes exclusions et limites.

### **Article 5 : Abrogation**

L'arrêté n°2022-2023-42 en date du 18 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Laurent MICHON, Professeur des universités, Directeur du Laboratoire Géosciences Réunion (LGSR), est abrogé.

### **Article 6 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 29 NOV. 2022

Le délégué,  
Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE



Transmis à Madame la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des Universités,  
le 29 NOV. 2022

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 29 NOV. 2022